

## Groupe de liaison INSPIRE

### Réunion du 8 décembre 2009

---

#### Membres présents

---

Patrick DOUSSEAUD	La Poste
Marie-Louise ZAMBON	IGN
Jean-Jacques SERRANO	BRGM
Phillipe SANTONI	METEO FRANCE
Lydie VINSONNEAU	AITF – CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE
Denis DELERBA	AITF – NICE COTE D'AZUR
Olivier BANASZAK	AITF – VILLE DU HAVRE
Loïc REBOURS	ERDF
Cédric VISSAC	ERDF
Nathalie LETESSIER	CG94
Elisabeth RINIÉ	MEEDDM/CGEDD
Michel WURTZ	MAAP/CSI
Marc LEOBET	MEEDDM/CGDD/DRI/MIG

Prochaine réunion du groupe de liaison: mardi 11 mars de 10h à 13h,  
Salle 03V35 Tour Voltaire à la Défense,

---

## Ordre du jour

---

1- Ce qui s'est passé depuis le précédent GL :

- a) explication de la construction de la position française
- b) point sur les échanges avec la Commission
- c) tour de table des avis (et lecture des avis envoyés) sur le projet de texte d'harmonisation des données
- d) information orale sur le projet de vote au Comité du 14 décembre

2- Point sur le projet de règlement sur les services de téléchargement et de transformation

3- Questions diverses

- a) les points soulevés par les présents,
  - b) suivi et rapportage : compte-rendu de l'atelier du 19 novembre
  - c) harmonisation des annexes II et III
  - d) point sur la transposition
- 

### **1/ Ce qui s'est passé depuis la précédente réunion :**

M. Leobet rappelle que ce Groupe de liaison se réunit dans une formation exceptionnelle d'appui aux membres français du Comité INSPIRE (dans la période précédente, c'était Antoine Bernard qui le convoquait, en tant que membre du Comité INSPIRE).

Deux points, qui n'avaient pas été discutés en Groupe de liaison, ont été ajoutés dans la position française : une proposition d'améliorer la précision de la géométrie en fonction de l'échelle, et une proposition de rendre obligatoire une métadonnée relative à la précision absolue des jeux de données.

Ces propositions du ministère de l'écologie n'étaient alors pas validées et ne pouvaient être évoquées. Elles ont été soumises à consultation interministérielle avant d'être validée par les services du Premier ministre. Elles sont présentes dans les documents envoyés le 3 décembre au Groupe de liaison (message avec pour objet : Analyse de la prise en compte des remarques françaises par la Commission »).

La première proposition a rencontré l'opposition de la Commission et des Etats membres approchés, et est abandonnée. La seconde pose un problème à la Commission : pour le moment, rien ne permet de connaître la précision d'un jeu de données, ce qui le rendra souvent peu ou pas utilisable dans le cadre d'une infrastructure d'informations géographiques. Elle propose d'organiser une discussion début 2010. La position française est que les articles 7 et 8 de la directive ne sont pas satisfaits.

M.-L. Zambon remarque que la position de la Commission sur la première proposition française est incohérente avec celle qu'elle défend sur les « Centerlines », qui impose une grande précision géométrique pour les réseaux de transport !

Sur les listes d'attributs (codelists), la direction juridique de la Commission a eu la même lecture que la France. Les attributs obligatoires doivent suivre la procédure de comitologie et ne peuvent être décidés par la seule Commission. Ce travail est désormais annoncé en 2010. Du point de vue français, les règles de mise en oeuvre pour l'harmonisation des données seront inapplicables faute de ces attributs, et doivent être d'application reportée.

A part ces deux points problématiques, et après discussion des remarques remises par l'IGN, on constate un taux de réponses satisfaisantes de la Commission de l'ordre des deux tiers, avec un texte amélioré. Merci aux relecteurs français. M. Leobet adressera à la Commission l'amendement suggéré par l'IGN.

## **2- Point sur le projet de règlement sur les services de téléchargement et de transformation**

J.-J. Serrano rappelle que les discussions avec les Etats membres tournent autour de deux types de services de téléchargement : accès à des données « sur étagère » ou accès direct aux données elles-mêmes. Il en sort que c'est à l'Etat membre de décider lui-même ce qu'il prévoit. Le tour de table des présents penche plutôt pour favoriser le second accès, plus compatible avec la vision française d'une infrastructure d'informations géographiques.

Au sujet des services de transformation, J.-J. Serrano rappelle que les données n'ont pas à être transformées si elles sont déjà conformes aux règles d'INSPIRE. Les services de transformation de modèle de données sont prévus dans le règlement mais l'absence de standard le rend pour le moment plutôt théorique.

La France n'ayant pas émis de remarque sur ce projet de règlement, elle votera positivement.

## **3- Enquête sur l'état des lieux**

L'enquête a été diffusée aux membres du Groupe de liaison le 26 novembre. F. Salgé rappelle l'enquête Afigéo pour le compte du [Projet eSDI NET+](#) . Elle sera annexée à la réponse française : les infrastructures d'informations géographiques déjà répertoriées n'ont pas à dupliquer leurs réponses. Elles peuvent néanmoins préciser, si nécessaire, des éléments concrets de mise en oeuvre du partage des données, par exemple sur des accords d'échange etc.

## **4- Questions diverses**

### a) suivi et rapportage : compte-rendu de l'atelier du 19 novembre

Les points les plus notables en attendant le compte-rendu de la Commission : le réseau de service allemand est très proche du réseau imaginé pour la France : un Géocatalogue central, alimenté par moissonnage, et des outils en ligne pour tester la conformité des données et des services. La Commission refuse de réduire INSPIRE à une liste de données nationales et rappelle que chacun des thèmes des annexes doit être pris dans sa globalité. « Il faut tout y mettre ». Par exemple, les bâtiments en 3D sont dans INSPIRE.

### b) harmonisation des annexes II et III

L'appel à expert est lancé, la date limite est le 14.12. L'IGN, le BRGM, Météo-France, le MEEDDM (pour occupation des sols et usage des sols) proposeront des experts. D'autres acteurs publics cherchent à mobiliser les moyens nécessaires. D. Delerba annonce que les collectivités territoriales ne disposent pas des moyens pour mobiliser des experts mais annonce leur volonté de participer, notamment par la **fourniture de spécifications candidates (début 2010)** et par la relecture des travaux des experts. L. Rebours prévoit de faire de même.

D. Delerba rappelle que les cinq principaux échelons territoriaux sont représentés (région, département, communauté urbaine, communauté d'agglomération et commune). Il demande à ce que la composition des groupes d'experts soit diffusée.

### c) transposition

L'Assemblée nationale a voté l'habilitation du Gouvernement à transposer par ordonnance. Le Sénat doit encore se prononcer. Le texte de l'ordonnance reprendra à peu de chose près le texte soumis à la consultation du CNIG et des collectivités territoriales. Il doit recevoir l'avis du Conseil d'Etat. L'ordonnance devrait être promulguée dans le second trimestre de 2010.